

**SOMALIE ET SOMALILAND**  
**Les dirigeants politiques doivent reconnaître le rôle légitime des défenseurs des droits humains**

Index AI : AFR 52/006/2003  
ÉFAI

Jeudi 17 juillet 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Dans toutes les régions, les défenseurs somaliens des droits humains doivent se voir accorder un rôle central dans la tâche difficile qui consiste à instaurer une paix durable, la démocratie et le respect des droits fondamentaux. C'est ce qu'a revendiqué Amnesty International ce jour, jeudi 17 juillet 2003, alors que la Conférence de paix et de réconciliation pour la Somalie, réunie au Kenya, s'oriente vers la création au cours du mois prochain d'un gouvernement fédéral de transition, en désignant pour quatre ans un Parlement qui élira le président. Quant au Somaliland, il procède à ses propres élections législatives, dans le sillage de la récente élection présidentielle.

*« Il importe de soutenir la société civile en Somalie, et particulièrement les défenseurs des droits humains ayant un parcours de militants, et de leur accorder plus de responsabilités, ainsi qu'un rôle participatif de premier plan au cours de la période de transition. Par ailleurs, il convient de faire pression sur les dirigeants des factions pour qu'ils déclarent et manifestent leur engagement envers les droits humains »,* a affirmé Amnesty International.

Les défenseurs des droits humains des différentes régions de Somalie et du Somaliland se sont rassemblés en février 2003 dans le cadre d'un atelier organisé par Amnesty International, en vue de renforcer leur action et leur collaboration. Le rapport sur cet atelier a été publié récemment, afin de faire connaître et favoriser leurs activités, mais aussi d'inciter les dirigeants politiques somaliens à reconnaître leur rôle légitime dans la promotion et la protection des droits humains.

Les défenseurs des droits humains en Somalie et au Somaliland sont en première ligne de la lutte pour le respect des libertés fondamentales. Ils relaient les inquiétudes de la population, et plus particulièrement

des victimes d'atteintes aux droits humains et de leurs familles. En défendant les autres, ils s'exposent à devenir eux-mêmes des cibles.

Dans toutes les régions, les droits des femmes et des minorités bénéficient d'une attention toute particulière. Les défenseurs des droits fondamentaux en Somalie, pays ravagé par des années de guerre civile, s'attacheront notamment à rétablir l'état de droit, à mettre en place des institutions en mesure de gérer sainement les affaires publiques et à mettre fin aux violations des libertés fondamentales imputables aux factions politiques et à leurs milices indisciplinées.

La République autoproclamée du Somaliland, que la communauté internationale n'a pas reconnue, connaît de grandes avancées en termes de protection du droit à la sécurité personnelle et de l'ensemble des droits fondamentaux. Les défenseurs des droits humains locaux appellent de leurs vœux une évolution plus rapide visant à mettre en œuvre une administration de la justice équitable et efficace, notamment en matière de justice des mineurs, et de meilleures garanties contre la détention arbitraire.

Ce nouveau rapport expose le travail des défenseurs somaliens des droits humains à la lumière de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de l'ONU. Il retrace la situation des droits humains au regard de l'évolution historique : le régime répressif de Syaad Barré arrivé au pouvoir en 1969, puis la lutte entre factions claniques depuis l'effondrement de l'État en 1991, jusqu'au cessez-le-feu instable qui prévaut actuellement. Rendant compte des risques et des dangers encourus (et souvent surmontés) par les défenseurs des droits humains dans leurs environnements divers, ce rapport trace également les grandes lignes du travail à accomplir.

Il relate les expériences partagées au cours de l'atelier qui s'est tenu à Hargeisa par les membres de 23 organisations non gouvernementales (ONG) somaliennes de renom, basées à Mogadiscio, à Baidoa, à Kismaayo, au Puntland et à Hargeisa. Ces ONG œuvrent en faveur de la liberté d'expression et d'association, de la justice et de l'état de droit, des droits fondamentaux des femmes et des minorités, ainsi que des projets humanitaires et de développement.

Au cours de cet atelier, l'adoption à l'unanimité d'une Déclaration sur les défenseurs somaliens des droits humains a illustré leur détermination à intensifier la lutte contre les atteintes aux droits humains et à œuvrer en faveur de l'égalité des droits pour tous, en veillant à la protection particulière de groupes vulnérables comme les femmes et les minorités. Les participants se sont opposés à toute impunité pour les dirigeants de factions et les anciens représentants de l'État qui se sont rendus responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, faisant valoir que « *s'ils étaient autorisés à exercer des fonctions au sein du gouvernement, ils pourraient commettre à nouveau de tels crimes* ».

En outre, ils ont appelé l'ensemble des autorités politiques du pays à reconnaître publiquement le rôle légitime des défenseurs des droits humains.

Enfin, ils ont demandé à la communauté internationale de contribuer à la réadaptation des victimes et au développement de leur pays, de concourir à la protection des défenseurs somaliens des droits humains et de les aider à renforcer les capacités et l'influence de leurs organisations.

**Vous pouvez consulter le rapport d'atelier de 34 pages (en anglais), intitulé *Somalia and Somaliland: Supporting and strengthening the work of Somali human rights defenders - a workshop report*, axé sur le soutien et le renforcement du travail des défenseurs somaliens des droits humains, à l'adresse suivante : [http://web.amnesty.org/library/index/eng\\_afr520042003](http://web.amnesty.org/library/index/eng_afr520042003)**

L'atelier a été organisé en collaboration avec Novib (Oxfam, Pays-bas), dans le cadre de son programme portant sur la société civile somalienne, et *International Cooperation for Development*, qui travaille avec des ONG du Somaliland. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**